

Montpellier, le 17 mars 2015

La LDH Montpellier entend réagir à l'appel à soutenir une des animatrices de BDS France 34 qui sera entendue au commissariat ce jeudi 19 mars 2015.

Sauf si plusieurs plaintes sont en cours, les propos litigieux, que tout un chacun pouvait lire sur Facebook, sont les suivants :

- *« Les nazis et les sionistes sont deux revers de la même médaille, ce que fait le sionisme l'a déjà fait le Nazisme au millimètre près ; c'est la même école »*
- *« Ce que faisait Hitler aux juifs était fait exprès pour que le monde sympathise avec eux et leur donne tous les droits, jusqu'aujourd'hui ils nous sortent cette histoire d'Hitler (Shoa) ils ont tout eu à cause d'Hitler »*
- *« Ce que faisait Hitler aux juifs était voulu et prémédité pour un but bien précis, une tactique propre aux juifs comme le grand mensonge du 11 septembre et bien d'autres... Ils ont sacrifiés quelques juifs pour avoir tout ce qu'ils ont aujourd'hui, Hitler a participé à la colonisation de la Palestine, il faisait partie du plan »*
- *« La relation d'Hitler avec la famille Rotchild cette famille juive et satanique qui possède toutes les terres de la Palestine et qui est l'une des plus puissante famille au monde ».*

En effet, contrairement à ce qu'indique le communiqué, BDS France 34 sait pertinemment qui a porté plainte : la Ligue des Droits de l'Homme.

La LDH qui, avant de porter plainte, a demandé que l'intéressée publie sur son compte Facebook une condamnation ferme de l'antisémitisme, c'est-à-dire un texte distinguant l'antisionisme de l'antisémitisme, ne peut que déplorer que ces faits aient dû conduire à une plainte pénale et que la raison n'ait pas prévalu.

La reconnaissance d'avoir commis une erreur, la condamnation sans équivoque de l'antisémitisme pour ce qu'il est, une haine de l'autre, une négation de l'humanité de chaque personne, ont été attendus par la LDH durant plusieurs semaines.

De plus, il ne s'agit nullement de criminaliser la cause palestinienne. Il s'agit de ne pas maintenir de confusion : l'antisionisme est une position politique, l'antisémitisme un délit. Et le non-dit sur ces sujets n'est pas admissible.

Alors, comment comprendre aujourd'hui ce positionnement en victime, appuyé par BDS France 34, qui confond la cause palestinienne, avec un corporatisme aveugle. Quid des partis politiques et des organisations membres ou soutien de ce comité, au-delà de la question pénale : les propos qui nous ont choqué ne les choquent ils pas ?

Comme le rappelait M. Hael AL FAHOUM, ambassadeur, chef de la mission de Palestine en France, lors de sa venue à Montpellier à l'automne 2014, l'antisémitisme dessert la cause palestinienne. Mais au-delà il méconnaît notre humanité.